



Aide au BAFA – 2022
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

NOTICE AUX ANIMATEURS STAGIAIRES

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, et des Sports (MENJS) met en œuvre de façon exceptionnelle pour cette année 2022 une aide financière individuelle pour les stagiaires de la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

L'objectif de cette mesure est d'encourager ces derniers à finaliser leur parcours de formation afin de leur permettre d'exercer au cours de l'année 2022 et plus particulièrement pendant les congés d'été les fonctions d'animateurs dans les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Cette aide d'un montant de 200€ par bénéficiaire, concerne les animateurs en cours de formation BAFA s'inscrivant à un stage d'approfondissement ou de qualification se déroulant **entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022**.

Ce document présente les conditions et les modalités applicables en région Centre-Val de Loire.

1. Conditions d'attribution

Les bénéficiaires doivent :

- **Avoir réalisé le stage de base et le stage pratique** du cursus BAFA
- Être inscrits à un stage d'approfondissement **se déroulant dans la région Centre Val de Loire** proposé par les organismes de formation habilités ;
- Être inscrits obligatoirement à un stage d'approfondissement en **internat** ;
- ou inscrit à un stage d'approfondissement (ou de qualification) « **surveillant de baignade** » qui peut se dérouler en externat ou en internat.

2. Modalités

Pour bénéficier de cette aide, le bénéficiaire en fait la demande lors de son inscription auprès de l'organisme de formation. Cette aide sera automatiquement déduite du coût du stage d'approfondissement, ou de qualification « surveillant de baignade ». Les stagiaires déjà inscrits depuis le 1^{er} janvier 2022 à une session éligible peuvent rétroactivement être remboursés du montant de l'aide par l'organisme de formation.

Les bénéficiaires transmettent leur demande en utilisation de l'annexe « formulaire de demande d'aide individuelle ».

Cette aide correspond à la fois à un soutien pour réaliser votre stage d'approfondissement, mais aussi à un financement de votre cursus BAFA dans sa globalité (formation générale et approfondissement). Dans ce sens, elle peut être potentiellement cumulée avec d'autres aides au BAFA existantes (CAF, MSA, collectivité, CE...) selon les conditions spécifiques à chaque aide.

Cette aide exceptionnelle est également conditionnée à une validation préalable de la DRAJES, réalisée via l'organisme de formation, au regard des moyens financiers dédiés.

FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE

Ce formulaire est à compléter par le stagiaire ou son représentant légal et à renvoyer signé à l'organisme de formation pour permettre l'instruction de la demande d'aide financière. Pour toute question complémentaire s'adresser à l'organisme de formation.

IDENTITE DU STAGIAIRE

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
CP - Ville	
Situation actuelle Information à but statistique	<input type="checkbox"/> Vous êtes lycéen <input type="checkbox"/> Vous suivez des études ou une formation professionnelle <input type="checkbox"/> Vous êtes en activité professionnelle <input type="checkbox"/> Vous êtes sans activité professionnelle <input type="checkbox"/> Vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion <input type="checkbox"/> Autre situation
Date de la demande	
Signature du stagiaire	

SESSION ET ORGANISME DE FORMATION

Organisme de formation	
Thématique du stage d'approfondissement	
Dates	
Lieu	
Stage se déroulant en internat	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Validation de l'inscription	A..... , le
Cachet de l'organisme	Signature